Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SCHÉMA DE MUTUALISATION MELLOIS EN POITOU

2026 - 2028

L'ESSENTIEL...



C'EST QUOI UN SCHÉMA DE MUTUALISATION ?

- Un **inventaire des pratiques de mutualisation** déjà mises en place et les orientations de mutualisation à réaliser sur la durée du schéma (2026-2028),
- **Un document d'orientation** non contraignant pouvant être révisé à tout moment et dont le plan d'action est évalué chaque année lors de l'adoption du budget,
- Un document **adopté en concertation** avec les communes membres.

Facultatif depuis 2019, le schéma de mutualisation est une opportunité pour bâtir ensemble une intercommunalité robuste, utile et solidaire au service du territoire et de ses habitants. Mellois en Poitou a choisi d'élaborer ce premier schéma pour 3 ans, 2026/2028 et en co-construction avec les communes.

Les besoins ont été identifiés lors des 4 réunions de bassin de vie entre janvier et février 2025, en présence d'agents techniques, administratifs et des élus de chaque commune souhaitant participer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES MUTUALISATIONS DÉJÀ EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE ?

Depuis l'adoption du Pacte de gouvernance en 2021, la volonté est affirmée de renforcer les mutualisations entre les communes, les établissements publics et la communauté de communes. **Des actions ciblées de mutualisation ont déjà été déployées sur le territoire et cela fonctionne.**
Le schéma de mutualisation 2026-2028 vise à mettre en valeur ces actions de mutualisation entre Mellois en Poitou et les communes tout en faisant un point d'actualité sur leur niveau de réalisation. Par ailleurs, les communes conduisent également, entre elles, des actions de mutualisation.

DSI territoriale

De nombreux maires ont fait part de leur besoin de partage d'expertise dans le domaine de l'informatique. La communauté de communes disposant d'un service informatique spécialisé et ayant une bonne lisibilité de l'ensemble des problématiques liées au numérique, un cadre de mutualisation a été construit à travers un service commun pour permettre aux communes de bénéficier de l'expertise de la DSI dans ces domaines.

Service mutualisé archives

Mellois en Poitou s'est dotée d'une mission archives en janvier 2020. Le souhait a été de mettre à disposition ce service auprès des communes. L'enjeu pour celles-ci est de disposer d'archives classées, triées et conservées dans de bonnes conditions pour répondre aux obligations légales.

Instruction du droit des sols

La communauté de communes s'est dotée d'un service instructeur et le mutualise avec les communes qui le souhaitent ; cette réponse fait suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Service commun France Services/CCAS Chef-Boutonne

La commune de Chef-Boutonne et la communauté de communes Mellois en Poitou se sont rapprochées fin 2020 afin d'envisager la mise en commun de leurs activités d'accueil CCAS / accueil France Services, sur le site de Chef-Boutonne, en créant un service commun à l'échelon communal dénommé « Accueil CCAS / France Services. »

Mutualisation de l'entretien des sites communautaires avec les communes

L'objectif était d'harmoniser toutes les conventions existantes entre la communauté de communes et les communes en prenant en compte un état des lieux de tous les sites communautaires, le tarif ainsi qu'une optimisation de la gestion de l'entretien de ces sites. La convention cadre de prestations de service a été établie à partir de septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 pour optimiser l'efficacité d'intervention dans l'entretien des sites communautaires en lien avec les communes.

Service commun CIAS/ Mellois en Poitou

Un poste de direction générale et d'assistance de direction est mutualisé entre le CIAS et Mellois en Poitou.

Ingénierie « Petites villes de demain »

Cinq communes de Mellois en Poitou ont intégré le dispositif « Petites Villes de Demain » porté par l'État : Brioux-sur-Boutonne, Melle, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne et Lezay. Deux cheffes de projet ont été recrutées par l'EPCI qui perçoit les subventions. Elles ont pour mission d'accompagner les communes dans la concrétisation de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

1 LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION 2026-2028 DE MELLOIS EN POITOU ET DE SES COMMUNES MEMBRES :

- ✓ **Renforcer la relation commune / communauté de communes** (pacte de gouvernance) en créant une inter-alliance, une cohésion du bloc local,
- ✓ Accompagner et **faciliter la création des communes nouvelles**,
- ✓ **Rendre les établissements publics et les communes plus robustes et efficaces** en accédant à de l'expertise et à du matériel partagé,
- ✓ **Optimiser les ressources** - Maîtriser des dépenses de fonctionnement et **faciliter la recherche de recettes** en investissement,
- ✓ **Apprendre à mieux se connaître.**

2 LE CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA



3 QUELLE GOUVERNANCE POUR CE PROJET ?

- Un comité de pilotage avec 8 élus volontaires
- Un comité technique composé d'agents administratifs volontaires
- Et les instances communautaires (conférence des maires, séminaire des directeurs et secrétaires généraux de mairies et conseil communautaire).

POURQUOI RÉALISER UN SCHÉMA AUJOURD'HUI ?

En 2017, une première réflexion sur le recensement des besoins des communes a été réalisée. Puis en 2022, un atelier avec les directeurs et secrétaires généraux de mairies a poursuivi le diagnostic. Ce schéma de mutualisation s'appuie sur ces travaux qui n'avaient pas pu jusque-là se formaliser en plan d'action.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_02-DE

LE SCHÉMA 2026-2028 PERMET DE :

- **Retracer dans un document les mutualisations déjà mises en place.**
- **Faciliter les mutualisations possibles entre les communes.** La communauté de communes sera facilitatrice.
- **Proposer** aux nouveaux élus arrivant en 2026, **un cadre écrit, leur permettant d'avancer** sur les premières années du mandat, avant de proposer une actualisation à mi-mandat correspondant aux besoins émis au regard des évolutions intervenues.

CE PREMIER SCHÉMA DE MUTUALISATION SE DÉCLINE EN 14 ACTIONS

1. Mettre en place un dispositif de matériel partagé pour du matériel technique.
2. Créer les conditions favorables pour acheter du matériel partagé entre communes.
3. Proposer des groupements de commandes en positionnant la communauté de communes en coordonnateur des marchés.
4. Développer l'achat partagé commune/communauté de communes par l'intermédiaire d'une centrale d'achat.
5. Développer une boite à outils de documents à l'attention des communes via Interstis.
6. Mettre en place des actions de formations ciblées auprès des communes (RH, finances, juridiques, informatique...).
7. Renforcer le dispositif de formations territorialisées à l'échelle de la communauté de communes.
8. Faciliter les remplacements de certains personnels communaux.
9. Renforcer l'interconnaissance des agents communes/ communauté de communes.
10. Proposer des inventaires participatifs sur le territoire (matériel, logiciel, effectif et compétence).
11. Réaliser le plan intercommunal de sauvegarde en lien avec les plans de sauvegarde communaux.
12. Renforcer la recherche de subventions publiques et l'accès aux financements pour les communes.
13. Développer une assistance juridique marché public à l'échelle de la communauté de communes.
14. Proposer l'expertise partagée pour développer les opérations de travaux, d'aménagement, de construction et de rénovation dans les communes et l'EPCI.

Conception IMAGE'IN CREATION

La mise en œuvre des actions du schéma se fera selon ces 4 principes :

- **Adhésion sur la base du volontariat des communes.**
- **Mise en œuvre en concertation avec les communes membres.**
- **Facturation du service rendu pour un équilibre économique au sein du bloc local.**
- **Un engagement des communes pour la transmission des données.**



Il sera bien sûr possible de réaliser d'autres actions de mutualisation même si elles ne sont pas inscrites dans le présent schéma.
Après avis des communes, le schéma sera adopté lors du conseil communautaire du **18 décembre 2025.**